

Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires et européennes des Parlements de l'Union européenne (COSAC)

Contribution adoptée par la XXXVII^e COSAC Berlin, 13-15 mai 2007

1. L'avenir de l'Europe

1.1 La COSAC salue les efforts consentis par la Présidence pour réunir à Berlin les gouvernements de tous les États membres de l'Union européenne et représentants des institutions européennes pour le cinquantième anniversaire de la signature des traités de Rome. La COSAC prend note de l'importance de la Déclaration de Berlin, dont elle espère qu'elle donnera une impulsion durable et positive à l'intégration européenne. La COSAC invite tous les parlements nationaux à contribuer à la prise en compte de ce document.

1.2 La COSAC salue les efforts consentis par la Présidence allemande pour remettre à l'ordre du jour européen la question du traité constitutionnel. Le débat sur cette question va entrer dans une phase décisive avec la présentation du rapport de la Présidence allemande au Conseil européen de juin. La COSAC apprécie la position ferme adoptée par la Présidence en faveur d'un règlement institutionnel avant les élections européennes de 2009.

1.3 La COSAC soutient l'idée de convoquer une conférence intergouvernementale dans le second semestre de l'année avec un mandat clair et un calendrier permettant d'aboutir à une solution qui respecte fortement, le cas échéant sous une nouvelle présentation, la substance et les objectifs du traité établissant une constitution pour l'Europe. Une telle solution doit prendre en compte les demandes exprimées dans certains États membres et leur apporter une réponse, tout en renforçant la démocratie, la transparence et l'efficacité de la prise de décision ainsi que la protection des droits des citoyens. Elle devrait davantage tenir compte des défis liés au changement climatique et à la sécurité énergétique. La COSAC attend que les Parlements nationaux et le Parlement européen continuent à être pleinement impliqués et que leurs vues soient prises en compte de manière appropriée. La COSAC insiste pour que tout accord institutionnel tienne compte du rôle important que jouent les parlements nationaux dans l'intégration européenne et dans le processus de formulation de la politique européenne. Leur futur rôle devra pour le moins être aussi important que celui prévu par le traité constitutionnel. Le Protocole sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne et le Protocole sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité annexés au traité constitutionnel doivent être maintenus et leur mise en œuvre améliorée et rendue plus efficace, de telle sorte que le nouveau système en vertu duquel la Commission transmet toutes ses propositions directement aux parlements nationaux les invite à réagir en vue d'améliorer le processus d'élaboration des politiques et que celle-ci réponde par écrit à ces réactions.

1.4 La COSAC prend acte que le Parlement européen envisage d'organiser une réunion avec des représentants de la société civile (Agora) et propose de mettre en place des réunions communes entre les parlements nationaux et le Parlement européen, afin d'échanger les vues et d'évaluer les résultats du Conseil européen et les perspectives d'une réforme des traités lors de la Conférence intergouvernementale à venir.

2. La coopération avec la Commission européenne et le Conseil

2.1 Les parlements nationaux saluent comme une plus value le nouveau mécanisme par lequel la Commission leur transmet directement la totalité des propositions et documents de consultation nouveaux. En vue d'améliorer cet arrangement, la COSAC demande la mise en place d'une procédure standardisée pour la présentation des documents de la Commission en consultation. La COSAC se réjouit des efforts accomplis par la Commission afin de fournir aux parlements nationaux des réponses motivées à leurs remarques et d'expliquer ses propositions. La COSAC invite la Commission à répondre aux résolutions des parlements nationaux dans un délai de deux mois et à réagir de manière manifeste si un nombre significatif de parlements nationaux exprime des réserves sur une proposition spécifique pour des raisons similaires. La COSAC apprécierait que le système de traitement des résolutions des parlements nationaux par la Commission soit mieux précisé. En outre, la COSAC souligne l'importance de traduire dans toutes les langues officielles les documents consultatifs de la Commission.

2.2 La COSAC invite la Commission à poursuivre ses efforts d'explication de ses propositions au regard des principes de subsidiarité et de proportionnalité, conformément aux lignes directrices du Protocole sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité du traité d'Amsterdam. De même, les parlements nationaux accueilleraient favorablement des explications sur le choix de la base légale.

2.3 La COSAC encourage les parlements nationaux à mettre en ligne sur le site Internet IPEX leurs informations relatives à des propositions spécifiques de l'UE, afin de favoriser un échange de vues entre eux. De même, les réponses apportées par la Commission aux résolutions des parlements nationaux devraient être accessibles aux autres parlements nationaux. La COSAC invite la Commission à examiner la possibilité de mettre en ligne sa correspondance avec les parlements nationaux sur le site IPEX.

2.4. La COSAC appelle le Conseil pour qu'il examine la possibilité de mettre en ligne sur le site IPEX les propositions émises par des États membres dans le cadre des deuxième et troisième piliers, en particulier tout projet d'acte législatif ou toute initiative portant sur la création d'une zone de liberté, de sécurité et de justice et qui pourrait avoir un impact direct sur les droits et les libertés des individus.

3. La Stratégie politique annuelle de la Commission européenne pour 2008

La COSAC souligne combien il est important pour les parlements nationaux d'être informés à un stade précoce des projets politiques de la Commission. La COSAC souhaite que l'annonce faite par la Commission d'engager un dialogue critique avec les parlements nationaux sur ses priorités politiques soit suivie d'effet, notamment dans le cadre de la COSAC. La COSAC souhaite que les positions des parlements nationaux soient prises en considération par la Commission dans la formulation de son Programme législatif et de travail pour 2008.

4. Changement climatique et protection du climat – le rôle de l'UE

4.1 Le changement climatique est devenu une préoccupation publique majeure en Europe. La COSAC souligne la nécessité pour l'Union européenne d'élaborer une politique climatique et énergétique intégrée assurant la pérennité de l'environnement, favorisant la croissance économique de l'UE et confortant sa compétitivité dans le monde.

4.2 La COSAC souligne la détermination de l'UE à jouer un rôle moteur dans la lutte contre le changement climatique. Elle salue l'accord établi par le Conseil européen au printemps 2007, en vue de définir la première politique globale de l'Union dans les domaines de la protection du climat et de l'énergie. La COSAC souscrit à l'engagement de l'UE pour une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 et salue la volonté de l'UE de relever cet objectif à 30 % pour autant que d'autres pays développés s'engagent à atteindre des réductions d'émission comparables et que les pays en développement plus avancés sur le plan économique apportent une contribution adaptée à leur responsabilité et leurs capacités respectives. La COSAC encourage les institutions de l'UE à adopter une position active dans les négociations sur le droit international relatif au climat qui succédera au Protocole de Kyoto.

5. La Dimension orientale – Russie, Europe de l'Est, Asie centrale

5.1 La COSAC souligne l'importance d'une extension de la zone européenne de sécurité, de stabilité et de prospérité. En conséquence, la COSAC salue les efforts visant à accorder une attention particulière aux relations de l'UE avec ses voisins de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale en vue d'instaurer la prospérité et la démocratie dans ces régions.

5.2 La COSAC encourage les États membres de l'Union européenne à conduire la politique européenne de voisinage de manière plus cohérente et plus unie en utilisant pleinement les instruments et l'expérience du Conseil de l'Europe. La COSAC souligne la nécessité de renforcer la politique européenne de voisinage, afin d'amener progressivement les voisins orientaux de l'UE à un niveau politique et économique comparable au sien.

5.3 La COSAC souligne l'importance de la stabilité et de la sécurité en Ukraine pour l'ensemble de la région et met l'accent sur la nécessité pour l'UE d'un engagement fort et durable en faveur de la coopération avec l'Ukraine. La COSAC engage tous les responsables politiques impliqués dans la récente crise politique à consentir tous les efforts possibles pour parvenir à une solution conjointe.

5.4 La COSAC reconnaît en particulier le besoin d'une amélioration de la coopération régionale avec la région de la mer Noire, avec laquelle l'UE partage une frontière commune depuis l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie. Cette région recèle un fort potentiel de coopération économique et de croissance.

5.5 La COSAC souligne l'importance stratégique de l'Asie centrale et appelle de ses vœux une stratégie de l'UE pour l'Asie centrale, dont l'objectif serait d'apporter la stabilité, la paix et la prospérité dans toute la région entourant la mer Caspienne.

5.6 Soucieuse de donner une véritable impulsion au dialogue entre l'Union européenne et la Russie, la COSAC souhaite que tous les obstacles aux négociations en vue d'un Accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et la Russie soient écartés au Sommet de Samara le 18 mai 2007. La COSAC a suivi avec une profonde inquiétude les événements survenus ces dernières semaines à Moscou, à Saint-Pétersbourg et à Nijni Novgorod. La COSAC salue toutefois le cinquième cycle de consultation sur les droits de l'Homme entre l'Union européenne et la Fédération de Russie le 3 mai 2007. La COSAC appelle à une politique européenne unifiée envers la Russie fondée sur la solidarité entre les États membres de l'UE dans leurs relations avec la Russie, la défense des droits de l'homme et des valeurs démocratiques constituant la base fondamentale du dialogue UE - Russie.

Conclusions adoptées par la XXXVII^e COSAC à Berlin, 13-15 mai 2007

1. Les contrôles de subsidiarité et de proportionnalité

1.1 Les contrôles de subsidiarité et de proportionnalité engagés par la COSAC ont amélioré la manière dont la plupart des parlements nationaux traitent les affaires européennes. La COSAC décide par conséquent d'organiser au moins deux contrôles de subsidiarité et de proportionnalité supplémentaires par an.

1.2 Le mécanisme de sélection devrait être similaire à celui qui a été retenu pour les deux premiers contrôles de subsidiarité et de proportionnalité. En conséquence, la sélection devrait se baser sur le Programme législatif et de travail de la Commission européenne.

La COSAC est convenue de la procédure de sélection suivante :

- i. Les parlements nationaux qui souhaitent participer au contrôle doivent examiner selon leurs propres pratiques le programme législatif et de travail de la Commission pour 2008 après sa présentation à l'automne 2007.
- ii. Les parlements nationaux avertissent la présidence de la COSAC des propositions dont ils souhaitent qu'elles fassent l'objet d'un contrôle de subsidiarité et de proportionnalité si possible en novembre 2007. Ils peuvent en outre faire des propositions additionnelles à tout moment.
- iii. La troïka présidentielle recense les propositions le plus souvent évoquées comme devant faire l'objet du contrôle et soumet une suggestion correspondante aux parlements nationaux. S'il n'y a pas d'objection dans un délai à déterminer la troïka présidentielle déclare comme retenues les propositions désignées. Ensuite, la troïka présidentielle demande au secrétariat de la COSAC de lancer la procédure.

1.3 La COSAC invite les futures Présidences à envisager la tenue d'une discussion sur la subsidiarité et la proportionnalité lors d'une des prochaines rencontres de la COSAC, le but étant de mieux appréhender d'une part ces deux principes, d'autre part la procédure à suivre entre les parlements nationaux et les institutions européennes. De futurs contrôles de subsidiarité et de proportionnalité pourraient gagner en efficacité s'ils étaient effectués sur le fondement de critères définis en commun.

1.4 La Commission a répondu aux parlements nationaux sur les notions de subsidiarité et de proportionnalité. Si un nombre significatif de délégations de la COSAC en venait à manifester de sérieuses inquiétudes à propos d'une proposition spécifique, la COSAC pourrait être appelée, sur l'initiative de la Présidence, à délibérer sur la suite de l'action à mener.

1.5 Conformément aux conclusions du 7^{ème} rapport biennuel de la COSAC, l'examen coordonné des propositions législatives européennes doit être poursuivi. A cette fin, les prochaines réunions de la COSAC doivent approuver une liste de propositions législatives devant être soumises à un examen coordonné au titre de la subsidiarité et de la proportionnalité.

1.6 La COSAC invite les parlements nationaux et le parlement européen à contribuer activement à la réduction du fardeau bureaucratique et de l'excès de réglementation.

2. La coopération interparlementaire

2.1 La COSAC rappelle que les parlements nationaux se sont engagés au paragraphe 6 des Conclusions de la XXXVI^e COSAC qui s'est tenue à Helsinki les 20 et 21 novembre 2006 à se transmettre mutuellement dans les meilleurs délais les résolutions adressées à la Commission. À cette fin, les parlements sont encouragés à recourir plus largement au site Internet IPEX dédié à l'échange interparlementaire d'informations.

2.2 La COSAC salue les rencontres parlementaires entre le Parlement européen et les parlements nationaux ; elle rend hommage aux efforts du Parlement européen en la matière. Cependant, le nombre de ces rencontres ne devrait pas excéder le niveau actuel afin de ne pas affecter le travail interne des parlements nationaux. Consciente de la discussion en cours à la Conférence des présidents des parlements de l'UE, la COSAC souligne la nécessité de mieux coordonner des rencontres conjointes avec les autres forums interparlementaires et elle encourage les futures Présidences à débattre de la possible organisation de la coopération interparlementaire à l'avenir.

3. Le cofinancement du Secrétariat de la COSAC

3.1 La COSAC salue les lettres d'intention de treize assemblées parlementaires de la COSAC faisant état de leur volonté de contribuer au cofinancement du membre permanent du Secrétariat de la COSAC ainsi qu'aux frais de fonctionnement du bureau de la COSAC et du site Internet. Neuf autres délégations de la COSAC ont annoncé au cours de la XXXVII^e COSAC leur disposition à signer et déposer des lettres comparables dans un proche avenir. La COSAC exprime sa gratitude au Parlement européen qui s'est toujours montré disposé à mettre à disposition du Secrétariat les locaux nécessaires à l'établissement de son siège à Bruxelles.

3.2 La COSAC appelle la Présidence allemande et la Présidence portugaise à venir à continuer la collecte de ces lettres, afin de parvenir à une participation minimale des parlements nationaux à hauteur de quatorze États membres avant la XXXVIII^{ème} COSAC à Lisbonne.

4. Éventuelle révision du Règlement de la COSAC

4.1 La COSAC salue les efforts de la Présidence allemande d'œuvrer en faveur d'une révision du Règlement de la COSAC, afin d'y inclure le Secrétariat de la COSAC et son membre permanent.

4.2 La Conférence a pris note de l'avancement des discussions au niveau politique. La troïka présidentielle est encouragée à poursuivre ses efforts qui devraient ouvrir la voie à une décision finale au cours de la Présidence portugaise.

4.3 La COSAC réitère son invitation aux parlements des États membres afin qu'ils identifient et désignent des candidats qualifiés pour le poste de membre permanent du Secrétariat, à occuper en janvier 2008.